

PROGRAMME ERASMUS + 2022 : FICHE-ACTION PARTENARIATS EN FAVEUR DE LA COOPERATION
Projets prospectifs

Projets prospectifs	
Présentation de l'action : « Qu'est-ce que c'est ? »	<p>Les projets prospectifs sont des projets de coopération transnationale de grande envergure visant à définir, élaborer, tester et/ou évaluer des approches innovantes, susceptibles d'être transférables et exploitables de manière durable dans différents contextes thématiques ou géographiques, afin d'améliorer les systèmes européens d'éducation et de formation.</p> <p>Ces projets sont construits autour d'idées prospectives qui apportent des réponses aux priorités stratégiques de l'Union Européenne et qui conduisent à des changements systémiques tant au niveau des pratiques que des politiques publiques. Ils mettent en œuvre un ensemble cohérent d'activités sectorielles ou transsectorielles, et, sont composés d'un mélange d'organismes publics et privés associant des chercheurs, des praticiens et des partenaires ayant la capacité d'interpeller les décideurs politiques.</p>
Priorités visées	<p>Les projets prospectifs se structurent en 3 lots, chacun répondant à des priorités européennes stratégiques :</p> <p>Lot 1 / Tous les secteurs éducation et formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Priorité n° 1 / Soutenir une éducation numérique inclusive et de qualité - Priorité n° 2 / Soutenir les systèmes d'éducation et de formation pour s'adapter à la transition écologique <p>Lot 2 / Secteur de l'enseignement et formation professionnels (EFP)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Priorité n° 3 / Soutien au pacte sur les compétences ; - Priorité n° 4 / Structures et mécanismes pour la recherche appliquée ; - Priorité n° 5 / Compétences vertes. <p>Lot 3 / Secteur de l'éducation des adultes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Priorité n° 6 / Parcours de renforcement des compétences : de nouvelles perspectives pour les adultes.
Types d'activités : « En pratique »	<p>Lot 1 / Tous secteurs éducation & formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des approches à l'échelle des établissements en matière de durabilité • Développer les aptitudes et les compétences des apprenants et des éducateurs en matière de durabilité • Donner aux citoyens les moyens d'agir en faveur de la durabilité, de l'environnement et du changement climatique, y compris dans le contexte de la nouvelle coalition «Éducation pour le climat» <p>Lot 2 / Enseignement et formation professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation et l'évaluation d'outils ou de structures de coopération entre les grandes entreprises et les micro, petites et moyennes entreprises (PME) pour développer le perfectionnement et la reconversion professionnels • Renforcement des capacités des systèmes d'EFP à entreprendre des activités de R&D appliquée et à gérer des projets d'innovation avec d'autres organisations, en particulier les PME. <p>Lot 3 / Education des adultes</p>

	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre pratique et intégrée des étapes des parcours de renforcement des compétences, soutenue par des mesures de sensibilisation et d'orientation en faveur des adultes peu qualifiés
Partenaires	<p><u>Pour tous les lots</u> : le projet doit inclure au moins 3 partenaires, issus d'au moins 3 États membres de l'UE et pays tiers associés au programme (dont au moins 2 États membres de l'UE).</p> <p><u>Pour le lot 2</u> : pour au moins trois des pays participants, le projet doit comprendre à la fois des employeurs (ou leurs représentants) et des organismes d'enseignement et de formation (ou leurs représentants).</p> <p><u>Pour le lot 3</u> : pour au moins trois des pays participants, le projet doit comprendre des entités publiques ou privées chargées de l'organisation et/ou du financement et/ou de la prestation de services éducatifs aux adultes, ou ayant un degré élevé de responsabilité (ou d'influence) en la matière (par exemple, évaluation des aptitudes, validation des compétences, éducation et formation, orientation et conseils).</p>
Financement de l'action	<p>Le montant de la contribution forfaitaire unique sera déterminé sur la base du budget prévisionnel du projet proposé par le candidat. Cette contribution forfaitaire sera limitée à 80 % au maximum du budget prévisionnel déterminé après évaluation de la candidature.</p> <p>Le montant maximal de la subvention de l'Union Européenne par projet s'élève à:</p> <ul style="list-style-type: none"> 800 000 EUR (Lot 1) 700 000 EUR (Lot 2) 1 000 000 EUR (Lot 3)
Durée du projet	<ul style="list-style-type: none"> Pour le lot 1 : la durée du projet est comprise entre 2 et 4 ans. Pour le lot 2 et le lot 3 : la durée du projet est de 2 ans. <p>La durée du projet devra être choisie au stade de la candidature, en fonction de l'objectif du projet</p>
Critères d'évaluation	<p>Les projets seront évalués sur la base des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs et priorités de l'action : 30/100 Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet : 20/100 Qualité du partenariat et des modalités de coopération : 20/100 Impact : 30/100
Procédure de candidature UGA	<ol style="list-style-type: none"> Renseigner la fiche de liaison et la faire valider par la Direction de la composante Transmettre à l'équipe Projets de la Direction de la coopération internationale
Ressources documentaires	<p>Guide du programme Erasmus + p. 302-321 https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/erasmus2027</p>
Date limite de dépôt	15 mars à 17 heures